

MARLY
NORD



Les grands équilibres financiers

CA 2006-2011

Direction régionale NORD - PAS DE CALAIS

19 avenue Le Corbusier - 59 040 LILLE cedex

Directeur régional : **Valérie-Marie AUBIN**

Votre correspondant **Géraldine MOREAU**

Ligne directe 03 20 63 15 71

Fax 03 20 63 15 63

DEXIA
CRÉDIT
LOCAL **DCL**

Sommaire

Introduction

Les grandes tendances nationales des finances locales.....	page 3
Panorama du Territoire	page 4

I. Les déterminants de l'autofinancement

De la dynamique de la section de fonctionnement.....	page 6
... à la constitution de l'autofinancement.....	page 9

II. La politique d'investissement et son financement

De l'effort d'investissement.....	page 11
... à son mode de financement.....	page 12

III. Le dimensionnement de l'effort fiscal et du niveau d'endettement

Dynamique des bases et utilisation du levier fiscal.....	page 14
Evolution du niveau de la dette.....	page 16

Photographie financière sur la période 2006-2011.....	page 17
---	---------

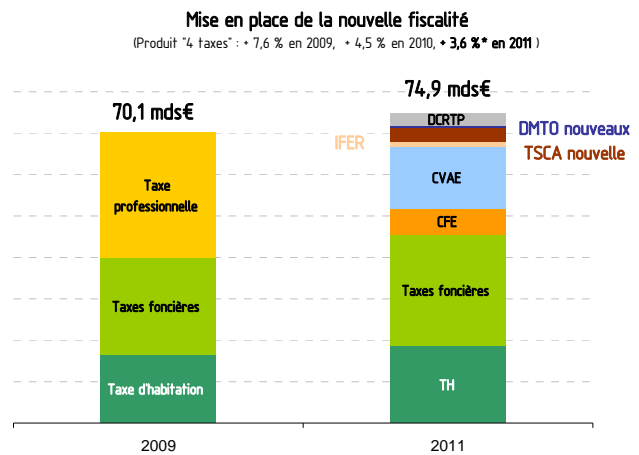
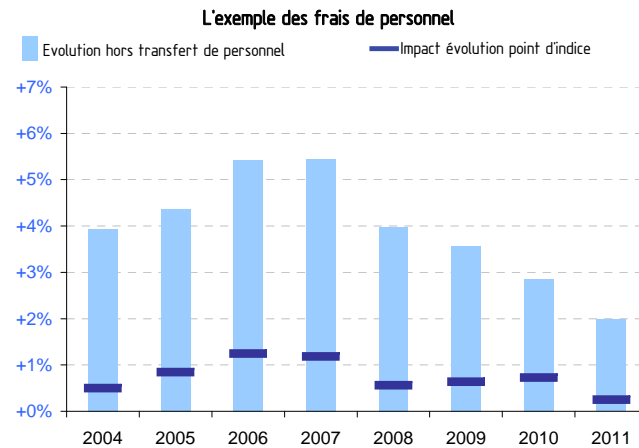
Annexes

Tableaux financiers et fiscaux.....	page 19
Lexique.....	page 23

Note de conjoncture Dexia

Les grandes tendances nationales des finances locales

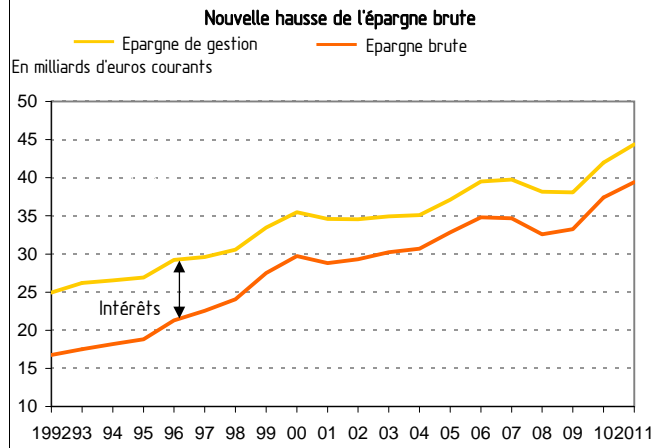
I. En 2011, une croissance contenue des dépenses et des recettes courantes ...



*Y compris impact modification du champ des compensations d'exonération

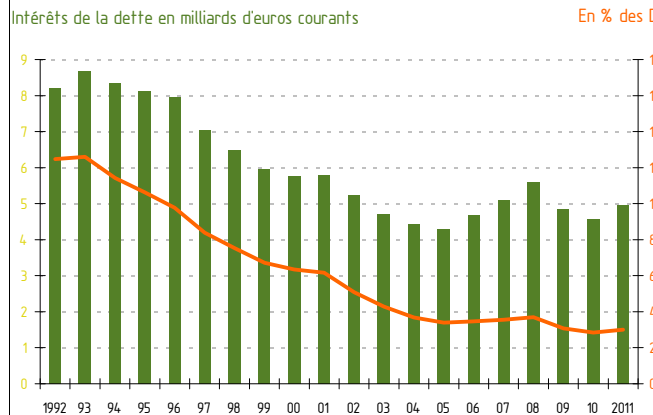
II. Qui favorise une hausse de l'épargne

(Epargne brute : + 2,0 % en 2009, + 12,6 % en 2010, + 5,3 % en 2011)



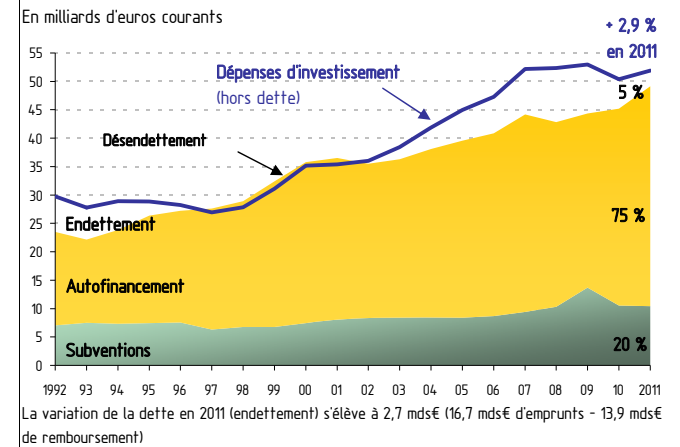
Malgré une hausse sensible des frais financiers

(Intérêts : - 13,5 % en 2009, - 5,3 % en 2010, + 8,2 % en 2011)



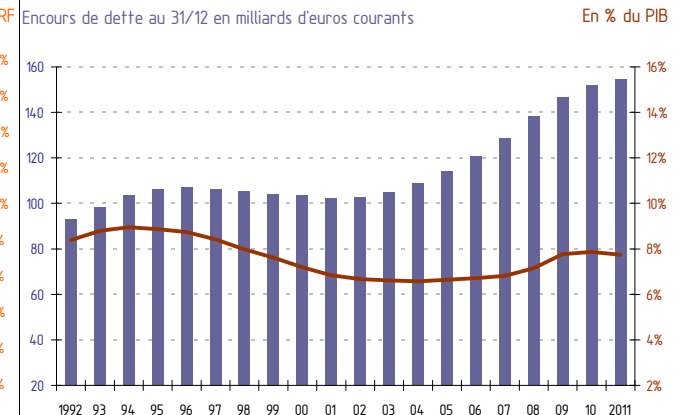
III. En 2011, une reprise de l'investissement et un moindre recours à l'endettement dans un contexte de raréfaction du crédit

Reprise de l'investissement en 2011, mais de fortes incertitudes pour 2012



Une croissance faible de l'encours de dette

(Encours de dette : + 6,2 % en 2009, + 3,5 % en 2010, + 1,8 % en 2011)



Panorama du territoire

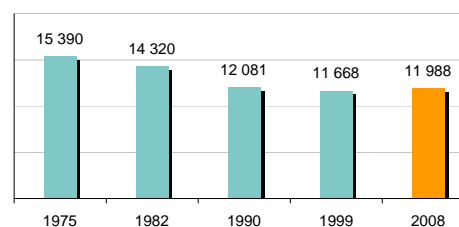
Paysage communal

	MARLY	Moyenne nationale
Population	11 988	-
Nombre de résidences secondaires	52	-
Nb de rés. sec. en % de la population	0,4%	4,8%
Évolution de la population (1999-2008)	2,6%	8,2%
Rang national de la population de la commune	792e	-
Rang régional de la population de la commune	63e	-
Densité de population (hab/km2)	1 488	103
Poids de la population étudiante	7,2%	6,9%
Social	MARLY	Moyenne nationale
Revenu moyen par habitant	9 764 €	12 643 €
Nb d'habitants par logements	2,48	2,22
Poids des logements sociaux	30,3%	14,8%
Poids de la population en ZUS	11,9%	6,8%
Poids des logements vacants	2,8%	6,5%
Équipements	MARLY	Moyenne nationale
Longueur de la voirie en km	35	-
Longueur de la voirie en km pour 1 000 hab	2,9	10,0
Nombre d'enfants scolarisés pour 1 000 hab	165	144
Permis de construire délivrés en 2009 (nb de logts)	270	-
Entreprises	MARLY	Moyenne nationale
Nombre d'établissements au 1er janvier 2009	397	-
Établissements de plus de 100 salariés en 2009	10	-
Poids des créations d'établissements en 2009	15,6%	18,0%
Taux d'actifs résidents en 2007	21,3%	35,7%

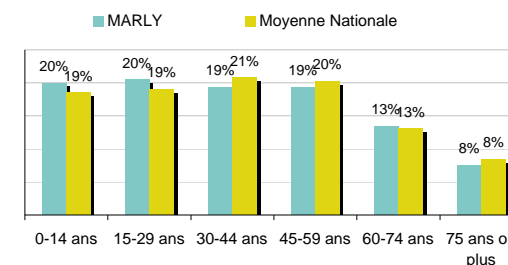
Paysage intercommunal

Type d'EPCI	communauté d'agglomération
Type de fiscalité	fiscalité professionnelle unique
Nombre de communes	35
Population intercommunale	193 891
Poids de la commune étudiée	6,2%
Poids de la commune la plus peuplée	22,5%

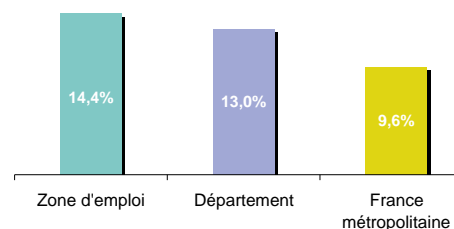
Population de la commune



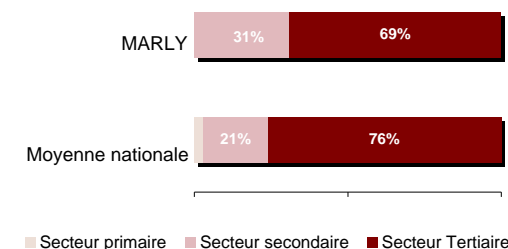
Population par tranche d'âge



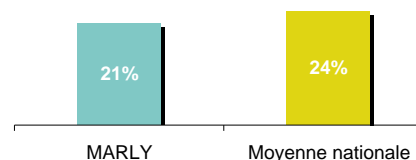
Taux de chômage



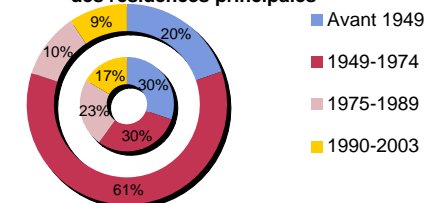
Structure de l'emploi



Part de la population arrivée dans la commune depuis moins de cinq ans



Date d'achèvement des résidences principales



Anneau intérieur :
moyenne nationale

Anneau extérieur :
MARLY



I. Les déterminants de l'autofinancement

De la dynamique de la section de fonctionnement	page 6
... à la constitution de l'autofinancement	page 9

- Etude réalisée sur le budget principal
- Commune appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique
- Moyennes régionales retenues:
 - Données budgétaires : villes de 10 000 à 20 000 habitants, CA 2010
- Moyennes nationales retenues:
 - Données budgétaires : villes de 10 000 à 20 000 habitants, CA 2010

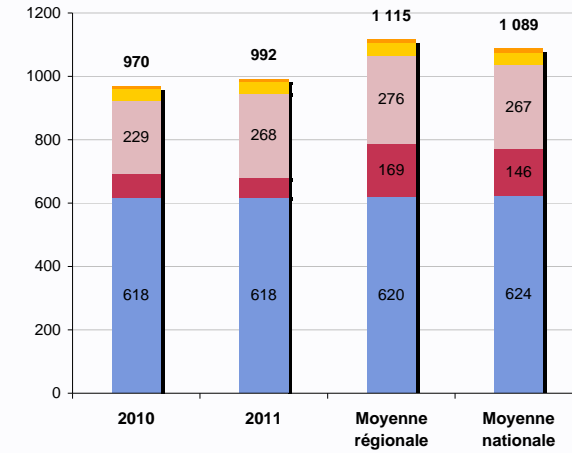
Les dépenses de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros

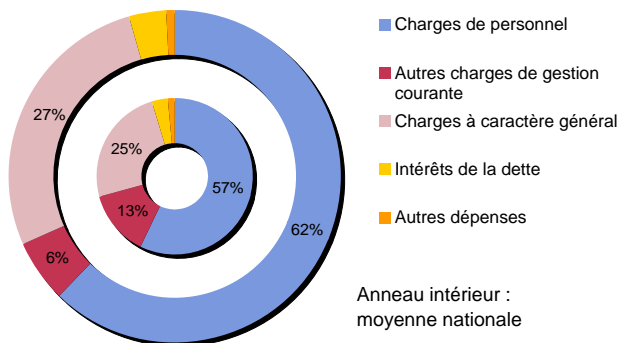
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Taux d'évolution	
							2011/2010	Moyenne annuelle 11/06
■ Dépenses réelles de fonctionnement	10 840	13 389	11 427	11 522	11 610	11 889	+ 2,4%	+ 1,9%
■ Charges de personnel (Chap 012)	6 475	6 850	7 126	7 279	7 397	7 408	+ 0,1%	+ 2,7%
■ Autres charges de gestion courante	965	979	976	820	899	726	- 19,2%	- 5,5%
dont subventions de fonctionnement	617	604	582	522	703	530	- 24,6%	- 3,0%
■ Charges à caractère général (Chap 011)	2 739	3 086	2 612	2 758	2 744	3 218	+ 17,3%	+ 3,3%
■ Intérêts de la dette	478	527	548	549	465	449	- 3,4%	- 1,2%
■ Autres dépenses	183	1 947	165	116	105	88	- 16,2%	- 13,6%
dont prélèvement FNGIR	0	0	0	0	0	0	ns	ns

Repères

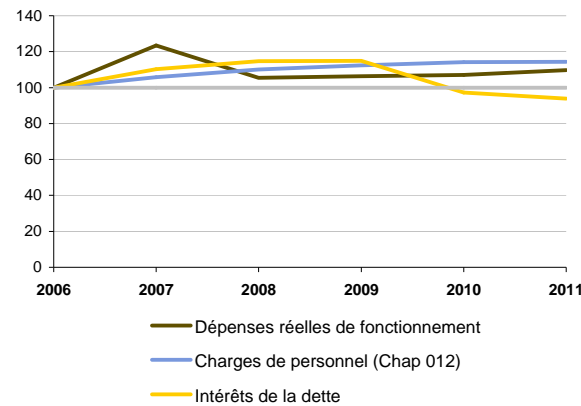
Les principales composantes des dépenses de fonctionnement (€/ hab)



Structure et dynamique



Dynamique (base 100 en 2006)



Principaux ratios	MARLY	Moyennes	
		Régionale	Nationale
Dépenses de fonctionnement dans les dépenses totales hors dette	81,8%	82,4%	79,3%
Charges de personnel / Recettes de fonctionnement*	55,8%	49,3%	49,5%
Intérêts de la dette / Recettes de fonctionnement*	3,4%	3,1%	2,9%
Poids des subventions versées / Dépenses de fonctionnement	4,5%	11,4%	8,8%

*Hors cessions

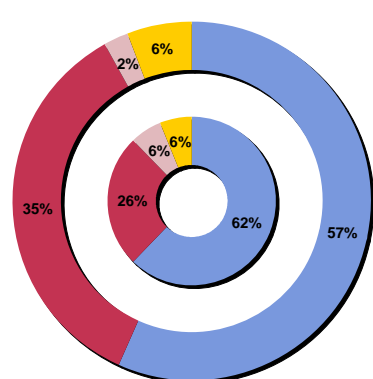
INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES

- Évolution des dépenses de fonctionnement des communes : + 1,8% en 2011
- Évolution du nb d'agents de la fonction publique territoriale : + 2% en 2009
- Revalorisation du point d'indice de la fonction publique : 0% en 2011
- Inflation hors tabac : + 1,5% en 2010
- Indice des prix des dépenses communales : + 1,5% en 2010

Les recettes de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Taux d'évolution	
							2011/2010	Moyenne annuelle 11/06
Recettes réelles de fonctionnement	11 889	14 985	11 840	12 664	13 299	13 897	+ 4,5%	+ 3,2%
Impôts et taxes	6 150	6 324	6 439	7 536	7 684	7 873	+ 2,5%	+ 5,1%
Dotations et participations	4 586	4 665	4 747	4 452	4 826	4 897	+ 1,5%	+ 1,3%
dont DGF	3 587	3 637	3 662	3 657	3 681	3 740	+ 1,6%	+ 0,8%
Produits services, domaine, ventes	156	185	169	310	316	334	+ 5,7%	+ 16,4%
Autres recettes	997	3 811	485	367	473	793	+ 67,7%	- 4,5%
dont produits des cessions d'immobilisations	408	3 256	5	67	176	622	ns	+ 8,8%

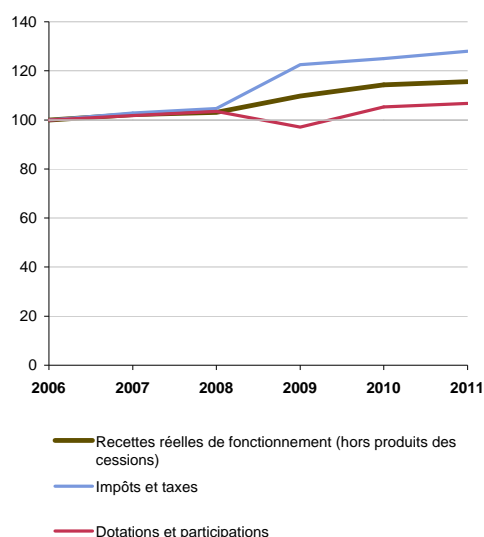
Structure et dynamique



■ Impôts et taxes
■ Dotations et participations
■ Produits services, domaine, ventes
■ Autres recettes

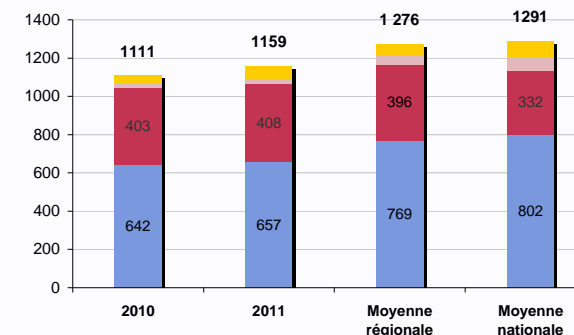
Anneau intérieur :
moyenne nationale
Anneau extérieur :
MARLY 2011

Dynamique (base 100 en 2006)



Repères

Les principales composantes des recettes de fonctionnement (en€/ hab)



Principaux ratios	MARLY	Moyennes Régionale Nationale	
		Régionale	Nationale
Impôts et taxes / Recettes de fonctionnement*	59,3%	61,1%	63,6%
Dotations et participations / Recettes de fonctionnement*	36,9%	31,5%	26,3%
DGF / Recettes de fonctionnement*	28,2%	23,7%	18,8%
DGF en €/hab	312	298	237
FSRIF / Recettes de fonctionnement*	0,0%	0,0%	0,3%
Potentiel financier en €/hab	985	890	1 041

*Hors cessions

MARLY (en milliers d'euros)	2011/2010	Moy annuelle 11/06	
DGF Dotation forfaitaire	3 066	-0,8%	-0,1%
DSR ou DSU	639	+10,9%	+6,2%
Dotation nationale de péréquation	35	+133,3%	+3,1%

INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES

- Évolution des recettes de fonctionnement des communes : + 2,3% en 2011
- PIB (évolution en valeur) en 2011 : + 3,4 %
- PIB en valeur en 2011 : 1 998 Mds d'€

Le champ des ressources fiscales

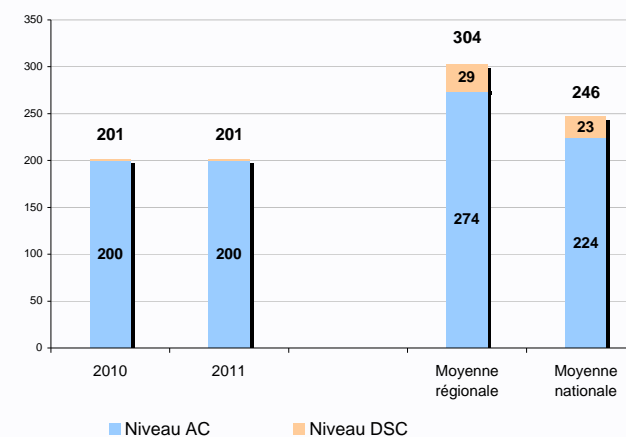
(Commune appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique)

Budget principal en milliers d'euros

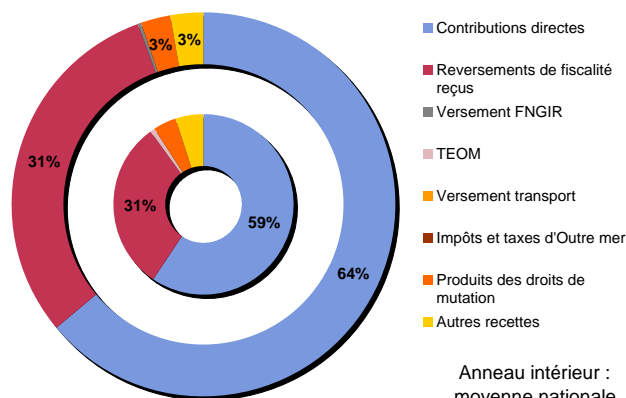
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Taux d'évolution	
							2011/2010	Moyenne annuelle 11/06
Impôts et taxes	6 150	6 324	6 439	7 536	7 684	7 873	+ 2,5%	+ 5,1%
Contributions directes	3 391	3 483	3 556	4 764	4 891	5 022	+ 2,7%	+ 8,2%
Reversements de fiscalité reçus	2 394	2 398	2 401	2 441	2 407	2 407	+ 0,0%	+ 0,1%
dont attribution de compensation perçue (AC)	2 392	2 392	2 392	2 433	2 392	2 392	+ 0,0%	+ 0,0%
dont dotation de solidarité communautaire (DSC)	2	6	9	8	15	15	+ 0,0%	+ 49,6%
Versement FNGIR	0	0	0	0	0	27	ns	ns
Produits des droits de mutation	207	284	319	160	214	203	- 5,1%	- 0,4%
Autres recettes	158	159	163	171	172	214	+ 24,4%	+ 6,3%

Repères

Niveau de l'AC et de la DSC (€/ hab)

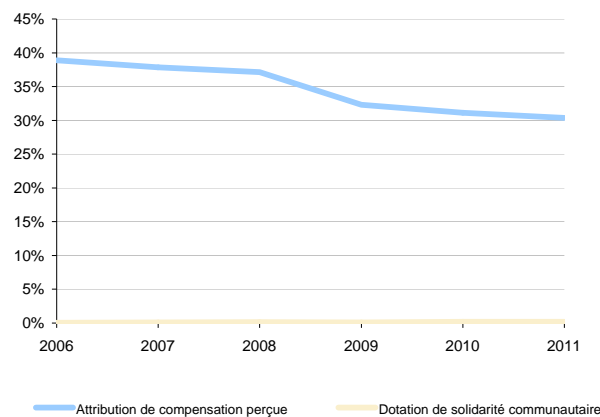


Structure et dynamique



- Contributions directes
- Reversements de fiscalité reçus
- Versement FNGIR
- TEOM
- Versement transport
- Impôts et taxes d'Outre mer
- Produits des droits de mutation
- Autres recettes

Poids des reversements dans les recettes fiscales



Anneau intérieur :
moyenne nationale

Anneau extérieur :
MARLY 2011

Principaux ratios	MARLY	Moyennes	
		Régionale	Nationale
Impôts et taxes en €/ hab	657	769	802
Contributions /RRF*	37,8%	32,2%	37,7%
Reversements / RRF*	18,1%	24,1%	19,5%
Dépenses de reversements versées par la commune au groupement en €/ hab	0	0	0

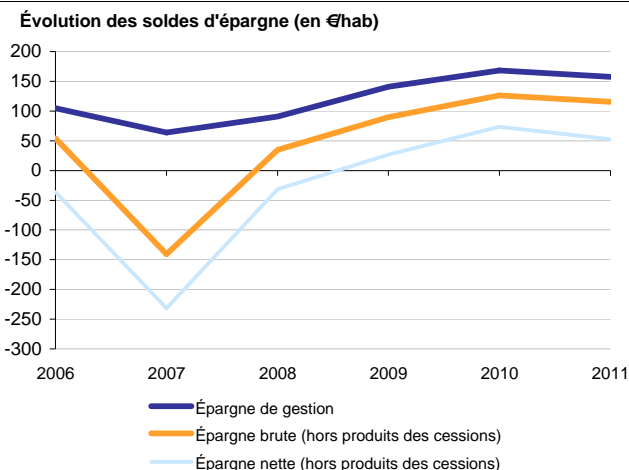
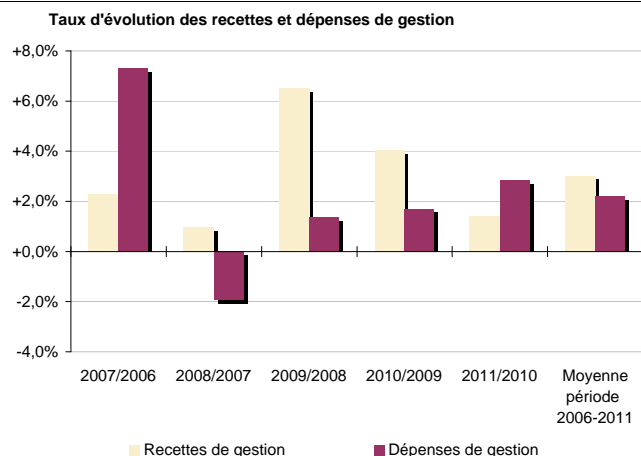
MARLY	2010	Taux d'évol. 10/09	Moy annuelle 10/06
Qui perçoit la TEOM ?		Group. à fiscalité propre	
Bases en milliers d'€	7 722	+2,9%	+2,8%
Taux en %	12,07	+0,0%	+0,6%
Produits en milliers d'€	932	+3,0%	+3,4%

La constitution de l'autofinancement

Budget principal en milliers d'euros

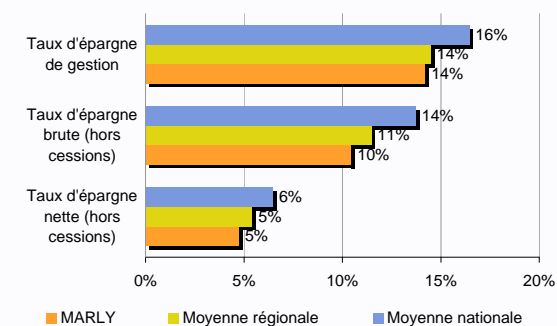
	Budget principal en milliers d'euros						Taux d'évolution	
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011/2010	Moyenne annuelle 11/06
Recettes de gestion	11 415	11 674	11 784	12 549	13 053	13 237	+ 1,4%	+ 3,0%
Dépenses de gestion	10 179	10 922	10 713	10 857	11 041	11 352	+ 2,8%	+ 2,2%
Épargne de gestion	1 236	752	1 071	1 693	2 012	1 885	- 6,3%	+ 8,8%
Intérêts de la dette	478	527	548	549	465	449	- 3,4%	- 1,2%
Résultat financier hors intérêts	6	-1 803	11	4	-7	-21	ns	ns
Résultat exceptionnel	285	3 174	-121	-6	149	593	ns	+ 15,8%
Épargne brute	1 049	1 596	413	1 142	1 689	2 008	+ 18,9%	+ 13,9%
Amortissements du capital courant	1 067	1 070	776	755	634	758	+ 19,6%	- 6,6%
Épargne nette	-18	526	-363	386	1 055	1 250	+ 18,5%	ns
Épargne brute (hors produits des cessions)	641	-1 660	408	1 075	1 513	1 386	- 8,4%	+ 16,7%
Épargne nette (hors produits des cessions)	-426	-2 730	-368	319	879	628	- 28,6%	ns

Dynamique de 2006 à 2011

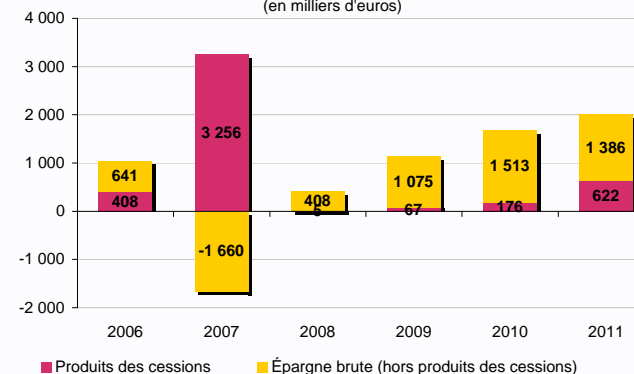


Repères

Taux d'épargne en 2011

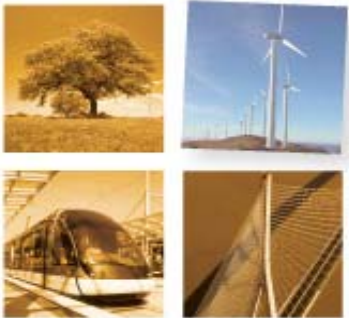


Impact des produits des cessions sur le niveau d'épargne brute (en milliers d'euros)



Principaux ratios	MARLY	Moyennes	
		Régionale	Nationale
Épargne de gestion en €/hab	157	182	207
Épargne brute en €/hab*	116	144	173
Épargne nette en €/hab*	52	68	82

*Hors cessions



II. La politique d'investissement et son financement

De l'effort d'investissement.....	page 11
... à son mode de financement.....	page 12

- Etude réalisée sur le budget principal
- Commune appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique
- Moyennes régionales retenues:
 - Données budgétaires : villes de 10 000 à 20 000 habitants, CA 2010
- Moyennes nationales retenues:
 - Données budgétaires : villes de 10 000 à 20 000 habitants, CA 2010

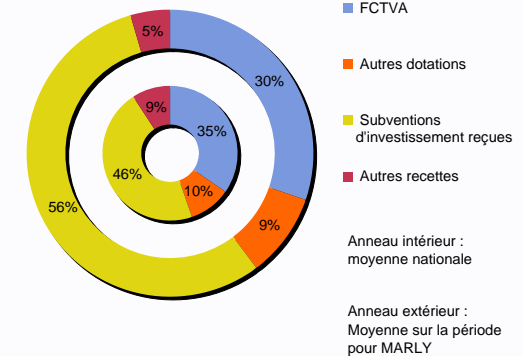
La mesure de l'effort d'investissement

Budget principal en milliers d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Taux d'évolution		
							2011/2010	Moyenne annuelle 11/06	Moyenne sur la période 11/06
Dépenses d'investissement hors dette	3 137	2 390	1 717	962	1 587	2 648	+ 66,9%	- 3,3%	2 074
■ Équipement brut	3 130	2 388	1 717	962	1 569	2 647	+ 68,7%	- 3,3%	2 069
■ Subventions d'investissement versées	0	0	0	0	0	0	ns	ns	0
■ Autres dépenses	7	2	0	0	18	1	- 94,4%	- 32,2%	5
Recettes d'investissement hors emprunt	1 008	1 079	1 107	680	1 003	827	- 17,5%	- 3,9%	951
■ FCTVA	211	298	496	368	238	121	- 49,2%	- 10,5%	289
■ Autres dotations	66	57	92	103	46	162	ns	+ 19,7%	88
■ Subventions d'investissement reçues	719	715	515	64	645	530	- 17,8%	- 5,9%	531
■ Autres recettes	12	9	4	145	74	14	- 81,1%	+ 3,1%	43
Besoin de financement net	2 147	785	973	-104	-471	571	ns	- 23,3%	650

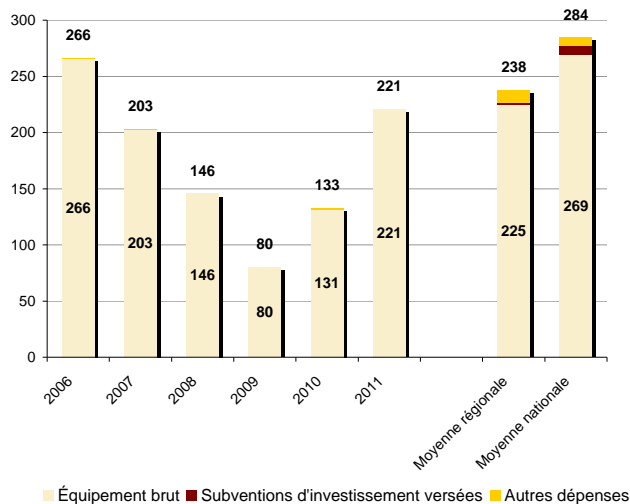
Repères

Répartition des recettes d'investissement

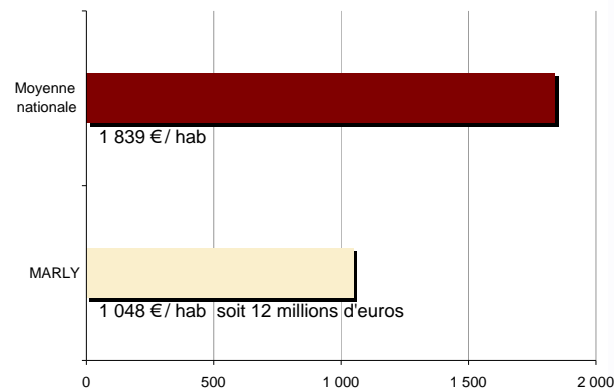


Structure et dynamique

Les principales composantes de l'investissement (€/hab)



Dépenses d'investissement cumulées 2006-2011 (€/hab).



Principaux ratios	MARLY	Moyennes Régionale	Nationale
Subventions d'investissement versées/ dépenses d'investissement hors dette	0,0%	0,8%	2,7%
Subventions d'investissement/ Subventions totales versées	0,0%	1,6%	7,3%
Taux de couverture des subventions	20,0%	20,4%	19,5%
Taux d'équipement (Équipement/Recettes de fonctionnement)*	19,9%	17,9%	21,3%
Besoin de financement net / recettes réelles totales	4,6%	4,3%	3,8%
Restes à réaliser en dépenses / Dépenses d'investissement hors dette	20,4%	80,9%	58,0%

*Hors cessions

INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES

- Évolution des dépenses d'investissement des communes : + 4,1 % en 2011
- Index de prix du bâtiment (BT01) : 2,7 % en 2010
- FBCF des APUL : -6,9 % en 2010
- Index de prix des travaux publics (TP01) : + 4,4 % en 2010

Le mode de financement des investissements

Schéma de financement : dans l'approche présentée ici, l'épargne brute est la première composante des moyens de financement. Elle est diminuée, le cas échéant, du montant du désendettement opéré sur l'exercice.

Budget principal en milliers d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
■ Épargne brute	1 049	1 596	413	1 142	1 689	2 008
▨ Epargne brute utilisée au désendettement	-	-260	-	-755	-634	-758
Les moyens de financement de l'investissement :	2006	2007	2008	2009	2010	2011
■ Dépenses d'investissement hors dette =(1)+(2)+(3)-(4)	3 137	2 390	1 717	962	1 587	2 648
1. ■ Épargne brute corrigée du désendettement ■ Epargne brute - désendettement	1 049	1 336	413	387	1 055	1 250
2. ■ Recettes d'investissement hors emprunt	1 008	1 079	1 107	680	1 003	827
3. ■ Recours à l'endettement	1 203	-	114	-	-	-
4. ■ Variation du fonds de roulement	123	25	-83	104	471	-571

En cas de désendettement (flux net de dette négatif), l'épargne brute est affectée en priorité à la charge du désendettement. Seul le reliquat de l'épargne (1) ■ accompagne les recettes d'investissement hors emprunts (2) ■ pour le financement des investissements.

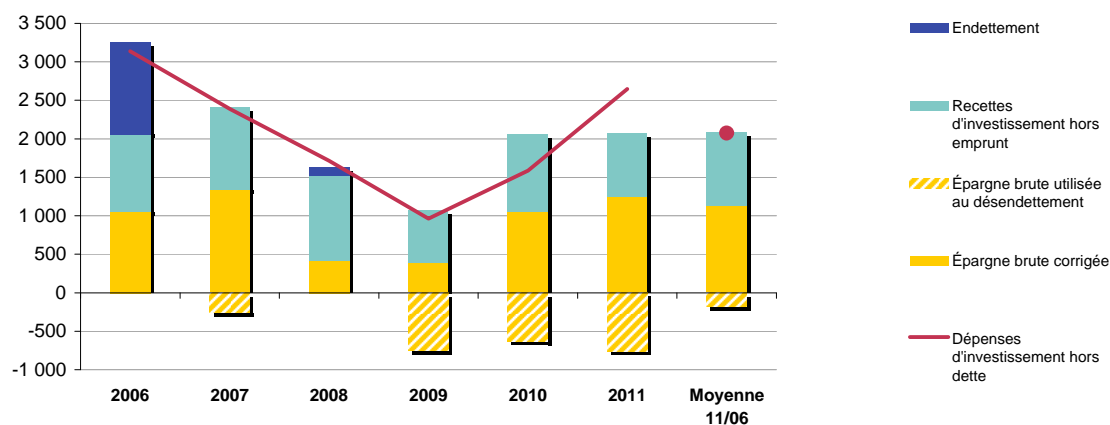
En cas d'endettement : le flux net de dette positif (3) ■ vient compléter les moyens de financement des investissements.

La variation du fonds de roulement (4) ■ correspond au résultat de l'exercice.

Si elle est positive, les recettes totales de l'exercice sont supérieures aux dépenses totales- les moyens de financement alimentent une augmentation du fonds de roulement. Si elle est négative, le fonds de roulement contribue au financement de l'investissement.

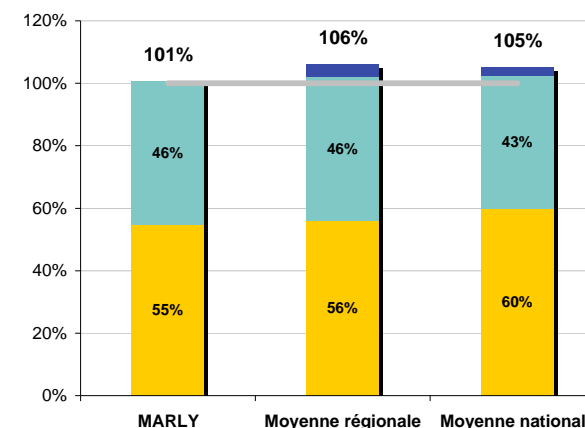
Schéma de financement des investissements de 2006 à 2011

(en milliers d'euros)



L'écart entre la courbe des dépenses d'investissement et l'histogramme correspond à la variation du fonds de roulement (4). Si la courbe est au-dessus de l'histogramme, le fonds de roulement complète les moyens de financement, si la courbe est en-dessous de l'histogramme, le fonds de roulement est abondé.

En moyenne sur la période 2006-2011



Au delà de 100%, les moyens de financement ont également contribué à l'augmentation du fonds de roulement sur la période.



III. Le dimensionnement de l'effort fiscal et du niveau d'endettement

Dynamique des bases et utilisation du levier fiscal..... page 14

Evolution du niveau de la dette..... page 16

- Etude réalisée sur le budget principal
- Commune appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique
- Moyennes régionales retenues:
 - Données budgétaires : villes de 10 000 à 20 000 habitants, CA 2010
 - Données fiscales : villes de 10 000 à 20 000 habitants, DGI 2010
- Moyennes nationales retenues:
 - Données budgétaires : villes de 10 000 à 20 000 habitants, CA 2010
 - Données fiscales : villes de 10 000 à 20 000 habitants, DGI 2010

Sources des données fiscales pour la commune : DGI sauf pour les années 2011 : état fiscal

La dynamique des bases et l'utilisation du levier fiscal

Données en milliers d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Taux d'évolution	
							2011/2010 ¹	Moyenne annuelle 11/06 ¹
Bases								
Taxe d'habitation	7 592	7 804	7 963	8 138	8 367	8 592	+ 2,7%	+ 2,5%
Taxe sur le foncier bâti	7 376	7 549	7 742	8 023	8 234	8 487	+ 3,1%	+ 2,8%
Taxe sur le foncier non bâti	69	71	74	72	69	70	+ 1,4%	+ 0,3%
Taxe professionnelle	0	0	0	0				
Cotisation foncière des entreprises						0		
Taux (en %)								
Taxe d'habitation	17,78	17,78	17,78	23,11	23,11	23,11	+ 0,0%	+ 5,4%
Taxe sur le foncier bâti	27,06	27,06	27,06	35,18	35,18	35,18	+ 0,0%	+ 5,4%
Taxe sur le foncier non bâti	57,17	57,17	57,17	74,31	74,31	74,31	+ 0,0%	+ 5,4%
Taxe professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00				
Cotisation foncière des entreprises						0,00		

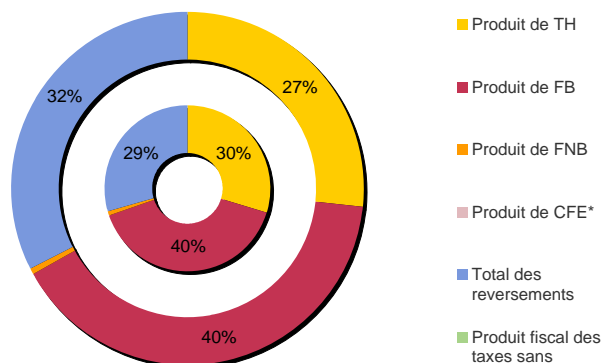
¹Pour la CFE et les produits sans pouvoir de taux (taxe additi. FNB, IFR et CVAE) : calcul uniquement à partir de 2011.

Le taux d'évolution est retraité du transfert de taux (2011/2010)

Données en milliers d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Taux d'évolution	
							2011/2010 ¹	Moyenne annuelle 11/06 ¹
Produit								
■ Taxe d'habitation	1 350	1 388	1 416	1 880	1 933	1 986	+ 2,7%	+ 8,0%
■ Taxe sur le foncier bâti	1 996	2 043	2 095	2 823	2 897	2 986	+ 3,1%	+ 8,4%
■ Taxe sur le foncier non bâti	40	40	43	54	52	52	+ 0,0%	+ 5,4%
■ Taxe professionnelle	0	0	0	0	0			
■ Cotisation foncière des entreprises						0		
Produit total voté	3 386	3 471	3 554	4 757	4 882	5 023	+ 2,9%	+ 8,2%
■ Produit taxe additionnelle FNB						0		
■ Produit des IFR						0		
■ Produit de la CVAE						0		
Produit de la fiscalité directe	3 386	3 471	3 554	4 757	4 882	5 023	+ 2,9%	+ 8,2%
■ Reversements reçus	2 394	2 398	2 401	2 441	2 407	2 407	+ 0,0%	+ 0,1%
Attribution de compensation	2 392	2 392	2 392	2 433	2 392	2 392	+ 0,0%	+ 0,0%
Dotation de solidarité communautaire	2	6	9	8	15	15	+ 0,0%	+ 49,6%
Produit de la fiscalité directe et reversements	5 780	5 869	5 955	7 198	7 289	7 430	+ 1,9%	+ 5,2%

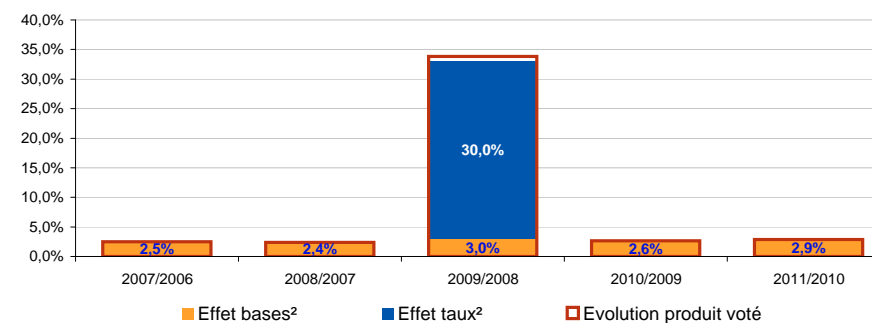
Structure et dynamique



Anneau intérieur : moyenne nationale
Anneau extérieur : MARLY 2011

* Compensations-relais pour la moyenne DGI 2010

Evolution du produit voté : effet bases et effet taux²

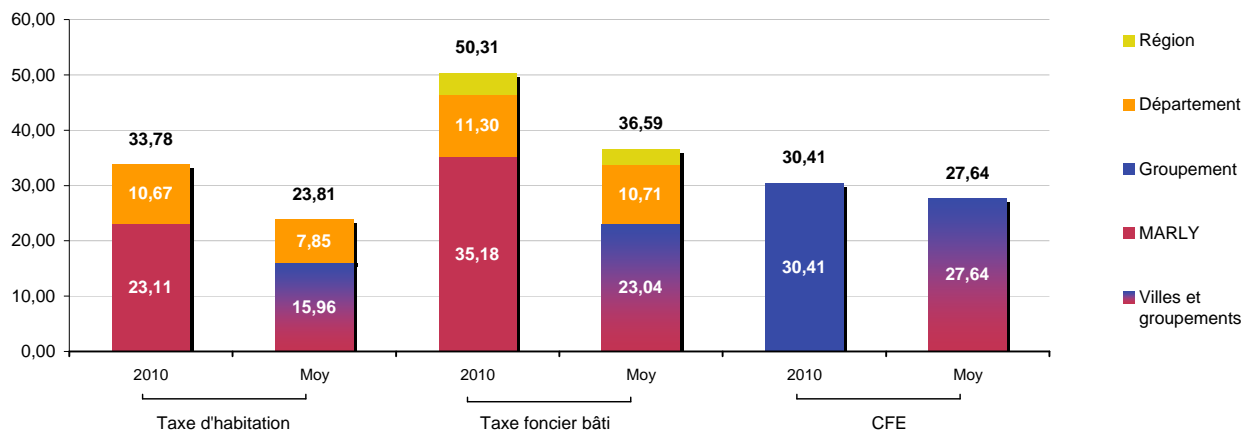


² Se référer au lexique pour plus de précisions sur les calculs

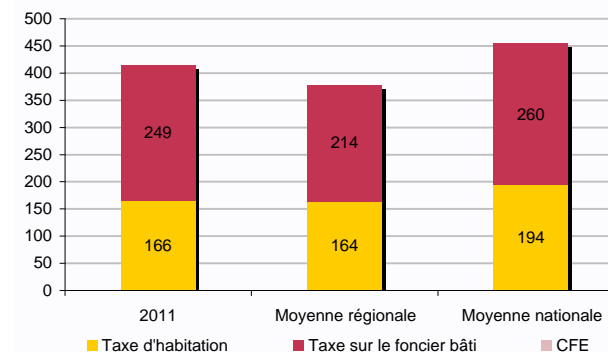
Richesse et pression fiscale

Repères

Les taux cumulés (en %) sur le territoire en 2010



Répartition du produit (en €/ hab)



Structure

Politique d'abattement en 2010

	Minimum	MARLY	Maximum
Abattement général à la base (facultatif)	0%	0%	15%
Abattement spécial à la base NI IR	0%	0%	15%
1ere et 2eme personne à charge	10%	10%	20%
A partir de la 3eme personne à charge	15%	15%	25%

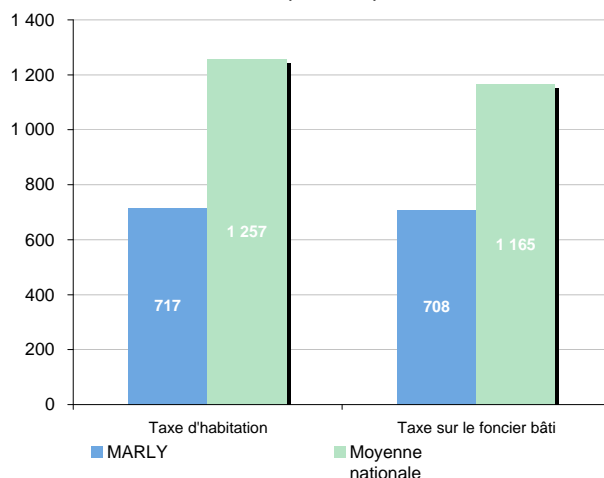
Principaux ratios

	MARLY	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Potentiel fiscal 4 taxes (en €/ hab)	736	684	856
Effort fiscal 3 taxes	204%	178%	130%
Poids du pouvoir de taux	100%	-	-

INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES

Mise en chantier de logements : 346 018 en 2010
Evolution du nombre de mises en chantier : 3,5 % en 2010
Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : + 2 % en 2011

Niveau des bases en 2011 (en €/ hab)



L'encours de dette

	Budget principal en milliers d'euros						Taux d'évolution	
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011/2010	Moyenne annuelle 11/06
Encours de dette	12 175	11 915	12 253	11 499	10 285	10 144	- 1,4%	- 3,6%
Annuité de la dette	1 545	1 597	1 324	1 305	1 099	1 207	+ 9,8%	- 4,8%
(1) Emprunts	2 692	1 999	890	0	0	0	ns	ns
dont emprunts nouveaux	2 270	810	890	0	0	0	ns	ns
dont emprunts de gestion	422	1 189	0	0	0	0	ns	ns
(2) Amortissements du capital	1 489	2 259	776	755	634	758	+ 19,6%	- 12,6%
dont amortissements courants	1 067	1 070	776	755	634	758	+ 19,6%	- 6,6%
dont amortissements de gestion	422	1 189	0	0	0	0	ns	ns
(3) Flux net de dette (1-2)	1 203	-260	114	-755	-634	-758	ns	ns
Taux d'endettement (hors produits des cessions)	106,0%	101,6%	103,5%	91,3%	78,4%	76,4%	- 2,5%	- 6,3%
Capacité de désendettement (hors produits des cessions)	19,0	-7,2	30,0	10,7	6,8	7,3	+ 7,4%	- 17,4%

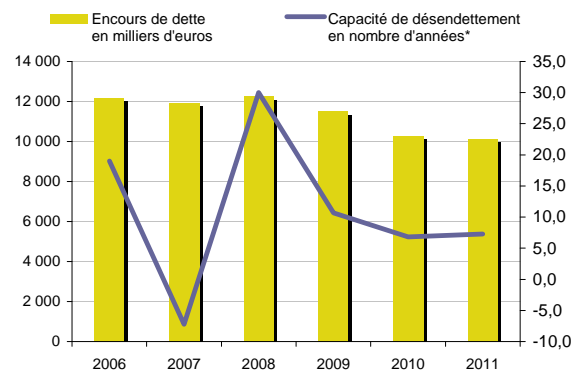
Repères

Indicateurs en €/hab	MARLY
Encours de dette budget principal	846
Encours de dette garantie	0
Encours de dette budgets annexes	0
Encours de la dette récupérable	0

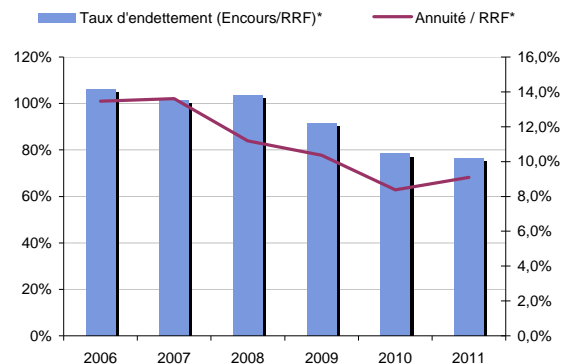
Principaux ratios	MARLY 2011	Moyennes Régionale Nationale	
		Régionale	Nationale
Capacité de désendettement (Encours/Epargne brute)*	7,3	6,7	6,0
Taux d'endettement (Encours/RRF)*	76,4%	77,1%	82,2%
Annuité / RRF*	9,1%	9,1%	10,1%
Indicateur de vieillissement (Amortissement/Encours)	7,5%	7,8%	8,8%
Intérêts / Dépenses de fonctionnement	3,8%	3,5%	3,3%

*Hors cessions

Dynamique de 2006 à 2011



*Hors cessions



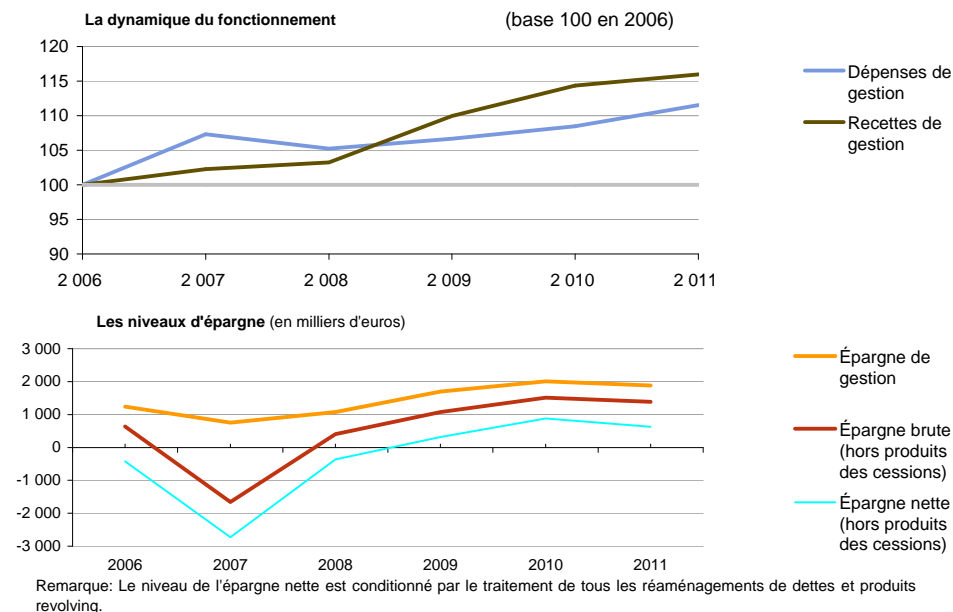
*Hors cessions

INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES

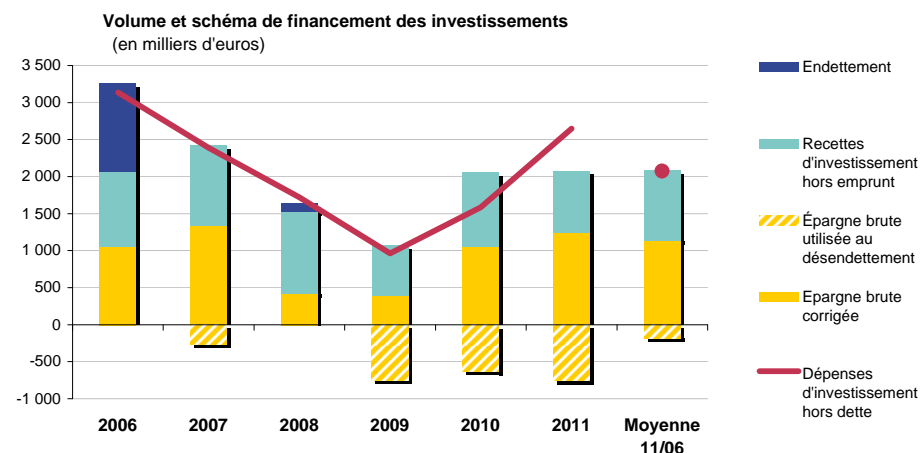
- Encours de dette collectivités locales : 154,7 Mds d'€ au 31/12/2011
- Évolution de l'encours des communes : + 0,3 % en 2011
- Encours des communes : 58,7 Mds d'€ au 31/12/2011
- Poids des intérêts dans les dépenses des communes : 3,4 % en 2011

Photographie financière sur la période 2006-2011

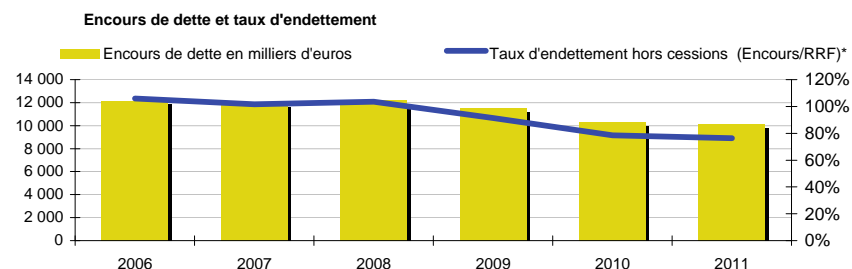
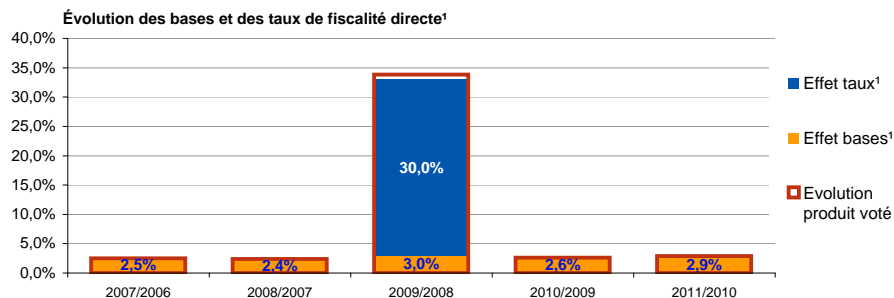
I. Les déterminants de l'autofinancement



II. La politique d'investissement et son financement



III. Le dimensionnement de l'effort fiscal et du niveau d'endettement



Repères

En euros par habitant	MARLY	Moyenne nationale	En euros par habitant	MARLY	Moyenne nationale
Sur le budget					
Encours de dette	846	1 039			
Dépenses totales hors dette	1 213	1 373	Encours de dette des budgets annexes	0	51
Dépenses réelles de fonctionnement	992	1 089			
Recettes réelles de fonctionnement*	1 107	1 262	Sur la fiscalité		
Épargne Brute*	116	173	Bases taxe d'habitation	717	1 239
Dépenses d'investissement (hors dette)	221	284	Taxe d'habitation (en %)	23,11	15,64
Flux net de dette	-63	-10	Base taxe foncier bâti	708	1 149
			Taux taxe foncier bâti en %	35,18	0,23

¹ Se référer au lexique pour plus de précisions sur les calculs



Tableaux financiers et fiscaux

- Etude réalisée sur le budget principal
- Commune appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique

Sources des données fiscales pour la commune : DGI sauf pour les années 2011 : état fiscal

Les tableaux financiers

Budget principal en milliers d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
■ RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 889	14 985	11 840	12 664	13 299	13 897
Produits financiers	6	12	11	4		
Produits exceptionnels	468	3 299	45	110	246	660
Dont produits des cessions d'immobilisations	408	3 256	5	67	176	622
RECETTES DE GESTION	11 415	11 674	11 784	12 549	13 053	13 237
Produits des services, du domaine et ventes diverses	156	185	169	310	316	334
Impôts et taxes	6 150	6 324	6 439	7 536	7 684	7 873
Impositions directes	3 391	3 483	3 556	4 764	4 891	5 022
Reversements de fiscalité reçus	2 394	2 398	2 401	2 441	2 407	2 407
Versement FNGIR						27
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères						
Versement transport						
Impôts et taxes d'Outre-Mer						
Produit des droits de mutation	207	284	319	160	214	203
Autres recettes fiscales	158	159	163	171	172	214
Dotations et participations	4 586	4 665	4 747	4 452	4 826	4 897
DGF	3 587	3 637	3 662	3 657	3 681	3 740
Compensations fiscales	619	585	531	461	471	460
dont DCRTP						
Autres recettes de gestion	523	500	429	251	227	133
■ DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 840	13 389	11 427	11 522	11 610	11 889
Charges financières	478	2 342	548	549	472	470
Charges exceptionnelles	183	125	166	116	97	67
DEPENSES DE GESTION	10 179	10 922	10 713	10 857	11 041	11 352
Charges de personnel (Chap 012)	6 475	6 850	7 126	7 279	7 397	7 408
Charges à caractère général (Chap 011)	2 739	3 086	2 612	2 758	2 744	3 218
Autres charges de gestion courante	965	979	976	820	899	726
Subventions de fonctionnement	617	604	582	522	703	530
Prélèvement FNGIR						
Autres dépenses de gestion		7	-1		1	
EPARGNE DE GESTION	1 236	752	1 071	1 693	2 012	1 885
Intérêts de la dette	478	527	548	549	465	449
Résultat financier hors intérêts	6	-1 803	11	4	-7	-21
Résultat exceptionnel	285	3 174	-121	-6	149	593
EPARGNE BRUTE	1 049	1 596	413	1 142	1 689	2 008
Amortissements de capital courant	1 067	1 070	776	755	634	758
EPARGNE NETTE	-18	526	-363	386	1 055	1 250

Taux d'évolution

2011/2010	Moyenne annuelle 11/06
+ 4,5%	+ 3,2%
ns	ns
+ 168,3%	+ 7,1%
ns	+ 8,8%
+ 1,4%	+ 3,0%
+ 5,7%	+ 16,4%
+ 2,5%	+ 5,1%
+ 2,7%	+ 8,2%
+ 0,0%	+ 0,1%
ns	ns
ns	ns
ns	ns
ns	ns
- 5,1%	- 0,4%
+ 24,4%	+ 6,3%
+ 1,5%	+ 1,3%
+ 1,6%	+ 0,8%
- 2,3%	- 5,8%
ns	ns
- 41,4%	- 24,0%
+ 2,4%	+ 1,9%
- 0,4%	- 0,3%
- 30,9%	- 18,2%
+ 2,8%	+ 2,2%
+ 0,1%	+ 2,7%
+ 17,3%	+ 3,3%
- 19,2%	- 5,5%
- 24,6%	- 3,0%
- 6,3%	+ 8,8%
ns	ns
- 6,3%	+ 8,8%
- 3,4%	- 1,2%
ns	ns
ns	+ 15,8%
+ 18,9%	+ 13,9%
+ 19,6%	- 6,6%
+ 18,5%	ns

Remarque : Le niveau de l'épargne nette est conditionné par le traitement de tous les réaménagements de dette et produits revolving.

Les tableaux financiers

Budget principal en milliers d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
■ DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 626	4 649	2 493	1 718	2 221	3 406
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)	3 137	2 390	1 717	962	1 587	2 648
Dépenses d'équipement	3 130	2 388	1 717	962	1 569	2 647
Subventions d'équipement versées						
Opérations pour compte de tiers						
Autres dépenses d'investissement (hors dette)	7	2			18	1
■ RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 700	3 078	1 997	680	1 003	827
RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNT)	1 008	1 079	1 107	680	1 003	827
FCTVA	211	298	496	368	238	121
Subventions d'investissement reçues	719	715	515	64	645	530
Autres recettes d'investissement (hors emprunt)	78	66	96	248	120	176
BESOIN DE FINANCEMENT NET	2 147	785	973	-104	-471	571
EMPRUNTS	2 692	1 999	890			
dont emprunts nouveaux	2 270	810	890			
dont emprunts de gestion	422	1 189				
AMORTISSEMENTS DU CAPITAL	1 489	2 259	776	755	634	758
dont amortissements courants	1 067	1 070	776	755	634	758
dont amortissements de gestion	422	1 189				
FLUX NET DE DETTE	1 203	-260	114	-755	-634	-758
DEPENSES TOTALES	15 466	18 038	13 920	13 240	13 831	15 295
RECETTES TOTALES	15 589	18 063	13 837	13 344	14 302	14 724
VARIATION DE FONDS DE ROULEMENT	123	25	-83	104	471	-571
Résultat au 1er janvier	-49	135	160	79	183	654
Résultat au 31/12	74	160	77	183	654	83
■ ENCOURS DE DETTE au 31 décembre	12 175	11 915	12 253	11 499	10 285	10 144
Encours de dette des budgets annexes						

Taux d'évolution

2011/2010	Moyenne annuelle 11/06
+ 53,4%	- 5,9%
+ 66,9%	- 3,3%
+ 68,7%	- 3,3%
ns	ns
ns	ns
- 94,4%	- 32,2%
- 17,5%	- 25,9%
- 17,5%	- 3,9%
- 49,2%	- 10,5%
- 17,8%	- 5,9%
+ 46,7%	+ 17,7%
ns	- 23,3%
ns	ns
ns	ns
ns	ns
+ 19,6%	- 12,6%
+ 19,6%	- 6,6%
ns	ns
ns	ns
ns	ns
ns	ns
ns	ns
- 87,3%	+ 2,3%
- 1,4%	- 3,6%
ns	ns

Les tableaux fiscaux

MARLY

Données en milliers d'euros	2006	2007	2007/2006	2008	2008/2007	2009	2009/2008	2010	2010/2009	2011	2011/2010 ¹
BASES											
Taxe d'habitation	7 592	7 804	+ 2,8%	7 963	+ 2,0%	8 138	+ 2,2%	8 367	+ 2,8%	8 592	+ 2,7%
Taxe foncier bâti	7 376	7 549	+ 2,3%	7 742	+ 2,6%	8 023	+ 3,6%	8 234	+ 2,6%	8 487	+ 3,1%
Taxe foncier non bâti	69	71	+ 2,9%	74	+ 4,2%	72	- 2,7%	69	- 4,2%	70	+ 1,4%
Taxe professionnelle	0	0		0		0					
Cotisation foncière des entreprises										0	
TAUX (en %)											
Taxe d'habitation	17,78	17,78	+ 0,0%	17,78	+ 0,0%	23,11	+ 30,0%	23,11	+ 0,0%	23,11	+ 0,0%
Taxe foncier bâti	27,06	27,06	+ 0,0%	27,06	+ 0,0%	35,18	+ 30,0%	35,18	+ 0,0%	35,18	+ 0,0%
Taxe foncier non bâti	57,17	57,17	+ 0,0%	57,17	+ 0,0%	74,31	+ 30,0%	74,31	+ 0,0%	74,31	+ 0,0%
Taxe professionnelle	0	0		0		0					
Cotisation foncière des entreprises										0	
PRODUITS											
Taxe d'habitation	1 350	1 388	+ 2,8%	1 416	+ 2,0%	1 880	+ 32,8%	1 933	+ 2,8%	1 986	+ 2,7%
Taxe foncier bâti	1 996	2 043	+ 2,4%	2 095	+ 2,5%	2 823	+ 34,7%	2 897	+ 2,6%	2 986	+ 3,1%
Taxe foncier non bâti	40	40	+ 0,0%	43	+ 7,5%	54	+ 25,6%	52	- 3,7%	52	+ 0,0%
Taxe professionnelle	0	0		0		0		0			
Cotisation foncière des entreprises										0	
Produit total voté	3 386	3 471	+ 2,5%	3 554	+ 2,4%	4 757	+ 33,8%	4 882	+ 2,6%	5 023	+ 2,9%
Effet Bases (en %) ²		2,51%		2,37%		2,96%		2,62%		2,90%	
Effet Taux (en %) ²		0,00%		0,02%		30,00%		0,01%		0,00%	
Produit de la taxe additionnelle FNB										0	
Produit des IFR										0	
Produit de la CVAE										0	
Produit de la fiscalité directe	3 386	3 471	+ 2,5%	3 554	+ 2,4%	4 757	+ 33,8%	4 882	+ 2,6%	5 023	+ 2,9%

¹ Le taux d'évolution est retraité du transfert de taux

² Se référer au lexique pour plus de précisions sur les calculs



Lexique

Méthodologie

Les éléments financiers (agrégats, ratios...) présentés dans les différents rapports d'analyse ne concernent que les mouvements réels et excluent donc, sauf indication contraire, les éventuels mouvements d'ordre et reports.

Par souci de lisibilité, les sigles suivants seront utilisés dans ce lexique afin de faire référence aux nombreux chapitres et articles de l'instruction Comptable M14 :

DF = Dépenses de fonctionnement

RF = Recettes de fonctionnement

RI = Recettes d'investissement

DI = Dépenses d'investissement

A titre d'exemple, les recettes du compte 73 en mouvements réels seront retranscrites en 'RF73'

Toute notion '**en gras**' est définie dans le lexique.

Principaux retraitements

Pour plus de cohérence dans l'analyse, certains retraitements sont effectués dans les rapports.

Compensation-relais	En 2010, en lieu et place du produit de taxe professionnelle, les collectivités ont perçu la compensation-relais (RF7318) versée par l'Etat. Bien que n'étant pas une contribution directe, cette compensation est intégrée dans l'étude au sein des contributions directes .
Gestion active de la dette	Les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette, équilibrés en dépenses et en recettes (comptes 166 et 16449), sont exclus de l'étude car leur volume perturbe l'analyse et les évolutions de l' épargne nette et de l' annuité de la dette . Les comptes 166 (refinancement de dette) regroupent les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt. Les comptes 16449 (opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie) regroupent les mouvements de dette correspondant à l'utilisation des produits de gestion active de la dette (crédit long terme renouvelable...)
Hors cessions	Certains agrégats et ratios financiers sont présentés 'hors cessions' des immobilisations afin de neutraliser les éléments exceptionnels.
Hors reversements	Neutralisation des reversements de fiscalité à destination des communes (Attribution de compensation et Dotation de solidarité communautaire) dans les dépenses afin d'identifier les dépenses liées au fonctionnement courant du groupement. Concerne les groupements à fiscalité professionnelle unique uniquement.
Subventions d'équipement	Alors qu'elles représentent une dépense d'investissement, les subventions d'équipement versées par les collectivités étaient comptabilisées en section de fonctionnement (DF657) jusqu'en 2006, date à laquelle elles ont été intégrées à la section d'investissement (DI204). Ces dépenses sont donc retraitées en investissement jusqu'en 2006.
Taux de référence 2010	Afin de prendre en compte le transfert de taux opéré en 2011 sur la taxe d'habitation, l' effet taux est calculé pour cette année à partir d'un taux de référence représenté par le taux voté de 2010 augmenté par le transfert de taux . On parvient ainsi à isoler la hausse de taux directement due aux choix de la collectivité.
Ticket modérateur	La réforme de la Taxe Professionnelle de 2006 a introduit le plafonnement de l'impôt payé par les entreprises à 3,5% de leur valeur ajoutée de l'année. Malgré une prise en charge par l'Etat du manque à gagner, un ticket modérateur reste à la charge des collectivités. Jusqu'en 2009, le montant des contributions directes en recettes de fonctionnement était inscrit net du ticket modérateur. Ce ticket est depuis 2009 pris en compte en recettes au sein des contributions directes et fait l'objet d'une dépense de fonctionnement au niveau du chapitre 014 sous l'article 7391173 (Dégrèvement au titre du plafonnement de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée). Afin d'éviter des ruptures de série, des retraitements ont été opérés dans l'étude afin de neutraliser cette nouvelle imputation comptable. Par conséquent, pour les données des comptes administratifs 2009 et 2010, les retraitements suivants ont été effectués à partir du moment où la collectivité a inscrit un montant en DF7391173 : <ul style="list-style-type: none">- Déduction du montant du ticket modérateur des dépenses de fonctionnement- Déduction du montant du ticket modérateur des recettes de fonctionnement- Déduction du montant du ticket modérateur des impôts et taxes- Déduction du montant du ticket modérateur des contributions directes

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Ensemble des charges liées au fonctionnement courant de la collectivité. Montants retraités du ticket modérateur et des subventions d'équipement (voir rubrique "Principaux retraitements").
Autres charges de gestion courante	DF65 (hors DF656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus). Dépenses d'intervention de la collectivité. Elles regroupent par exemple les participations aux SDIS et les subventions de fonctionnement . Montants retraités des subventions d'équipement (voir rubrique "Principaux retraitements").
Charges à caractère général	DF011. Charges directement liées à l'activité de la collectivité regroupant, par exemple, l'achat de fournitures, l'entretien des installations ou les prestations de services par des entreprises extérieures.
Charges de personnel	DF012. Regroupement des frais liés au personnel extérieur à la collectivité (DF621), à la rémunération du personnel employé directement par la collectivité (DF64), et aux impôts et taxes afférents (DF631 et DF633).
Charges exceptionnelles	DF67. Charges de fonctionnement ayant un caractère non-récurrent, comme les règlements des litiges ou les subventions exceptionnelles.
Charges financières	DF66. Dépenses issues de l'activité financière de la collectivité.
Dépenses de gestion	Total des dépenses de fonctionnement hors charges financières et charges exceptionnelles . Montants retraités des subventions d'équipement (voir rubrique "Principaux retraitements").
Fiscalité reversée	Produit de fiscalité reversée par un groupement à fiscalité professionnelle unique à ses communes membres ou, plus rarement, par les communes à leur groupement de rattachement. Les reversement regroupent l' attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire . Pour plus de détails, voir la rubrique "Fiscalité"
Intérêts de la dette	DF6611. Charges d'intérêts des emprunts en cours.
Subventions de fonctionnement	DF657. Subventions versées à des tiers pour en assurer le fonctionnement, qu'il s'agisse d'organismes publics ou privés. Montants retraités des subventions d'équipement (voir rubrique "Principaux retraitements").
Recettes de fonctionnement	Ensemble des produits liés au fonctionnement courant de la collectivité. Montants retraités du ticket modérateur (voir rubrique "Principaux retraitements").
Compensations fiscales	RF7483. Versement, par l'Etat, de compensations des pertes de fiscalité subies par les collectivités suite à des exonérations ou dégrèvements décidés par la loi, comme par exemple l'exonération de contribution économique territoriale faite aux entreprises nouvellement créées
Contributions directes	RF7311. Fiscalité touchant nominativement les contribuables (taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises...), par opposition à la fiscalité indirecte qui s'inscrit dans le cadre d'opérations spécifiques (taxe de balayage, taxe de séjour...). Pour plus de détails, voir "Produits de fiscalité directe" dans la rubrique "Fiscalité". Montants incluant en 2010 le produit de compensation-relais et retraités du ticket modérateur (voir rubrique "Principaux retraitements").
Dotations de compensation	RF74126. Seconde composante de la dotation globale de fonctionnement des groupements à fiscalité propre, correspondant aux pertes de fiscalité subies suite à la réforme de la taxe professionnelle en 1999 (couramment appelée "part salaires")
Dotations d'intercommunalité	RF74124. Une des deux composantes de la dotation globale de fonctionnement des groupements à fiscalité propre, perçue en fonction du régime juridique et de la population de la collectivité.
Dotations globale de fonctionnement	RF741. Principal concours financier de l'Etat aux collectivités territoriales. A l'inverse des autres concours financiers, la DGF n'est pas affectée à une dépense particulière.
Dotations et participations	RF74. Produits en provenance de l'Etat (dotation globale de fonctionnement , attribution de péréquation...) ou d'autres organismes (subventions de fonctionnement).
Impôts et taxes	RF73. Produits de la fiscalité locale. Pour plus de détails, voir la rubrique "Fiscalité". Montants retraités du ticket modérateur (voir rubrique "Principaux retraitements").
Impôts et taxes d'Outre-Mer	RF737. Fiscalité perçue uniquement par les communes d'Outre-Mer. La composante principale en est l'octroi de mer, appliqué sur les produits importés.
Produits des cessions	RF775. Produits tirés de la cession d'éléments du patrimoine de la collectivité.
Produits des droits de mutation	RF7381. Taxe perçue par les conseils généraux et les communes, payée par l'acquéreur au moment d'une transaction immobilière.

Produits des services et du domaine	RF70. Produits tirés de l'exploitation du domaine de la collectivité (ventes de bois, concessions dans les cimetières...) ou de prestations réalisées par ses services.
Produits exceptionnels	RF77. Produits ayant un caractère non-récurrent, dont les plus importants sont les produits des cessions .
Produits financiers	RF76. Produits issus de l'activité financière des collectivités (par exemple, intérêts de la dette récupérable).
Recettes de gestion	Total des recettes de fonctionnement hors produits financiers et produits exceptionnels
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	RF7331. Taxe perçue au titre de l'activité de collecte et d'élimination des ordures ménagères.
Versement transport	RF7342. Taxe payée par les entreprises pour financer l'activité transports en commun des collectivités.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent les dépenses qui engagent durablement la collectivité en modifiant la consistance ou la valeur de son patrimoine. Elles regroupent par exemple les **opérations d'équipement** mais également les **subventions d'investissements versées** et les remboursements d'emprunts.
Montant retraité des subventions d'équipement avant 2006 (voir rubrique "Principaux retraitements")

Amortissement du capital

DI16. Remboursement du capital de la dette.

Amortissement du capital courant

DI16 hors **amortissement de gestion**. Correspond à l'amortissement contractuel de la dette.

Amortissement de gestion

DI166+DI16449. Regroupement des remboursements liés à la **gestion active de la dette** (voir rubrique "Principaux retraitements").

Annuité de la dette

Correspond à la somme décaissée annuellement pour le service de la dette et la charge d'intérêt (**amortissement du capital courant + intérêts de la dette**)

Dépenses d'équipement brut

Regroupement des immobilisations incorporelles (DI20 hors DI204), des immobilisations corporelles (DI21), des immobilisations en cours (DI23) et des opérations d'équipement.

Opérations pour compte de tiers

DI45. Opérations réalisées en régie par la collectivité pour le compte d'autres organismes (CCAS, Caisse des écoles...).

Subventions d'investissement versées

DI204. Subventions d'équipement versées à des tiers afin de financer leurs investissements.
Montant retraité avant 2006 (voir rubrique "Principaux retraitements").

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent à des recettes liées à des opérations qui ont vocation à rester durablement dans l'actif de la collectivité. Elles regroupent par exemple les dotations et subventions d'équipement.
Les excédents de fonctionnement capitalisés (R1068) ne sont pas comptabilisés au sein des recettes d'investissement.

Besoin de financement net

Dépenses d'investissement hors dette - Recettes d'investissement hors emprunt - Epargne nette. Il correspond au besoin en ressources extérieures engendré par les dépenses d'investissement hors dette.
Si le solde est négatif, on parle alors de capacité de financement.

Dépenses totales

Total des **dépenses de fonctionnement** et des **dépenses d'investissement**. Correspond au budget total.

Dotations, fonds divers hors FCTVA

R110 hors R110222 (FCTVA) et R1068 (excédents de fonctionnement capitalisés). Regroupement des fonds reçus affectés, par la loi, au financement global de la section d'investissement, ainsi que des dons et legs en capital.

Emprunts

R116. Volume global des emprunts à plus d'un an mobilisés pendant l'exercice.

Emprunts nouveaux

R116 hors **emprunts de gestion**. Correspondent aux **emprunts** mobilisés pendant l'année pour financer la section d'investissement.

Emprunts de gestion

R1166+R116449. Regroupement des **emprunts** liés à la **gestion active de la dette** (voir rubrique "Principaux retraitements").

Encours de dette

Capital restant dû au 31 décembre pour le compte administratif et au 1er janvier pour le budget primitif.

FCTVA	RI10222. Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée correspond à un versement de l'État destiné à compenser, sur la base d'un taux forfaitaire, la TVA acquittée par les collectivités locales sur leurs biens d'équipement au titre d'exercices antérieurs
Flux net de dette	RI16 - DI16. Le flux net de dette (emprunts – amortissement du capital) mesure la variation de la dette et permet ainsi de repérer si la collectivité est en phase d'endettement ou de désendettement.
Endettement	Flux net de dette positif (RI16 > DI16)
Désendettement	Flux net de dette négatif (RI16 < DI16)
Recettes totales	Total des recettes de fonctionnement et des recettes d'investissement .
Résultat au 1er janvier reporté	L'accumulation des résultats (excédents ou déficits) précédents correspond au fonds de roulement en début d'exercice : (R002 - D002) + (R001 - D001) + R1068
Résultat au 31 décembre	L'intégration de la variation du fonds de roulement au Résultat au 1er janvier reporté correspond au solde global de clôture.
Subventions d'investissement reçues	RI13. Versées par l'Etat, les collectivités locales (régions, départements), les groupements à fiscalité propre ou organismes divers, ces subventions sont affectées au financement d'un bien en particulier.
Variation du fonds de roulement	Correspond au résultat de l'exercice et est égal à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de l'exercice.

Calcul des soldes intermédiaires de gestion (ou soldes d'épargne)

Épargne de gestion	Recettes de gestion - dépenses de gestion L'épargne de gestion est un indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant (hors frais financiers) et est assimilée à l'Excédent brut d'exploitation (EBE).
Épargne brute	(Épargne de gestion + résultat financier hors intérêt + résultat exceptionnel) - intérêts de la dette L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi " capacité d'autofinancement ", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement , et prioritairement au remboursement de la dette.
Épargne nette	Épargne brute - amortissement du capital courant L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement à partir de son épargne, après avoir financé l' amortissement du capital . Elle est assimilée à la Capacité d'autofinancement nette (CAFN). L'un des principes fondamentaux de l'équilibre budgétaire porte sur l'obligation pour la collectivité de couvrir ses dépenses obligatoires (dépenses de fonctionnement + amortissement du capital) par des recettes propres, soit l'ensemble des recettes hors emprunt (Art1612-4 CGCT)
Résultat exceptionnel	Produits exceptionnels (RF77) - charges exceptionnelles (DF67)
Résultat financier	Produits financiers - charges financières. Résultat engendré par l'activité financière de la collectivité.

Fiscalité

Les données fiscales sont issues de la DGFIP (Direction générale des finances publiques), de la DGCL (Direction générale des collectivités locales) et des états de notification n°1259

Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	Mesure le degré de mise en commun de la fiscalité par les communes au profit du groupement. Il s'agit du rapport entre la fiscalité perçue par le groupement d'une part et le montant total de la fiscalité perçue et conservée sur son territoire d'autre part. Le calcul du CIF est modifié à partir de 2012, afin de prendre en compte le nouveau panier de ressources : TH, TFB, TFNB, taxe additionnelle à la TFNB, CVAE, CFE, IFER , taxe sur les surfaces commerciales, DCRTP et FNGIR .
--	--

L'évolution théorique du produit fiscal voté se décompose de la manière suivante :

Effet base

Mesure l'évolution théorique du produit fiscal voté à taux inchangés.

$$\text{Effet base} = \frac{\text{Produit assuré (n)}}{\text{Produit annuel (n-p)}} = \left(\frac{\sum \text{pour chaque taxe [base(n) * taux(n-p)]}}{\sum \text{pour chaque taxe [base(n-p) * taux(n-p)]}} \right)^{1/p}$$

Effet taux

Mesure l'évolution théorique du produit fiscal voté à bases fiscales inchangées.

$$\text{Effet taux} = \frac{\text{Produit annuel (n)}}{\text{Produit assuré (n)}} = \left(\frac{\sum \text{pour chaque taxe [base(n) * taux(n)]}}{\sum \text{pour chaque taxe [base(n) * taux(n-p)]}} \right)^{1/p}$$

Le produit assuré représente le produit fiscal voté que l'on obtiendrait pour l'année (n), avec les bases de l'année n et les taux de l'année de référence (n-p).

NB : en 2010 et 2011, le calcul est effectué uniquement sur les taxes foncières et la taxe d'habitation, afin de ne pas prendre en compte les impacts de la réforme de la taxe professionnelle.

De plus, le **transfert de taux** de taxe d'habitation des conseils généraux au bloc communal en 2011 a buté sur un certain nombre de difficultés techniques, comme, par exemple, la prise en compte de la politique d'**abattements** menée par les conseils généraux. Ainsi, il n'a pas été possible de recalculer avec précision les bases d'imposition de taxe d'habitation pour cette année. Le montant indiqué dans ce rapport, qui a pourtant valeur officielle, peut représenter une rupture de série vis à vis de 2010.

Effort fiscal

L'effort fiscal de chaque commune est égal au rapport entre d'une part, le produit des impôts et taxes « ménages » (y compris la part additionnelle à la TFNB, la **TEOM** et la **REOM**) perçus par la commune et le groupement sur le territoire de cette commune, et d'autre part, la fraction du potentiel fiscal de la commune relative à la TH, la TFPB, la TFNB et la taxe additionnelle à la TFNB. Indicateur utilisé pour comparer la pression fiscale des communes les unes par rapport aux autres.

Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF)

Le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) était, jusqu'en 2011, alimenté par deux prélèvements (le premier en fonction du **potentiel financier** (PFI) des communes, le second en fonction des bases de TP des communes et EPCI). Les sommes ainsi prélevées étaient réparties entre les communes de plus de 5 000 habitants, en fonction d'un indice synthétique (55 % selon le potentiel financier, 15 % la proportion de logements sociaux, 20 % le montant d'APL versé et 10 % selon le revenu par habitant). La modification du calcul du potentiel financier et la création du FPIC (fonds de péréquation intercommunale) nécessitent de modifier les modalités de fonctionnement du FSRIF. L'indice synthétique utilisé pour la répartition du fonds est légèrement modifié. Il est désormais calculé à 50 % selon le PFI, 25 % selon le revenu moyen par habitant et 25 % selon la proportion de logements sociaux. Les communes contributrices sont celles dont le PFI par habitant est supérieur au PFI moyen par habitant des communes d'Île-de-France.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

RF7322 ou DF73922. Part de la fiscalité reversée par un groupement à fiscalité professionnelle unique à destination de certaines de ses communes membres, afin de favoriser la redistribution des richesses sur son territoire. Reversement optionnel sauf pour les communautés urbaines qui sont tenues de l'instituer de manière obligatoire.

L'attribution de compensation (AC)

RF7321 ou DF73921. Lors du passage d'un groupement à la fiscalité professionnelle unique, les communes membres transfèrent à leur groupement l'intégralité des produits de fiscalité professionnelle, ainsi que les charges liées aux compétences exercées par le groupement. Si le produit transféré est supérieur à ces charges, la différence est reversée aux communes sous forme d'**attribution de compensation**. Dans le cas contraire, on parlera "d'attribution de compensation négative" ; les communes devant s'acquitter de la différence.

Le régime de fiscalité additionnelle

Dans ce régime, la commune perçoit le produit des taxes directes locales (habitation, foncier bâti et non bâti et fiscalité professionnelle). Le groupement intercommunal est doté des mêmes compétences fiscales que la commune : il vote le taux et perçoit le produit des taxes directes locales. Mais sa fiscalité s'ajoute à celle des communes membres, qui continuent de percevoir leur fiscalité sur les taxes directes.

Le régime de fiscalité additionnelle et contribution économique territoriale de zone (CET-Z)

Régime qui s'applique aux groupements à fiscalité propre à fiscalité additionnelle ayant créé une zone d'activités économiques (ZAE) et ayant opté pour l'application des dispositions propres à la FPU sur cette zone. Ces groupements perçoivent la part additionnelle des quatre impôts directs locaux (TH, FB, FNB, FPU) sur leur territoire située hors ZAE et la totalité de la FPU sur la ZAE. Sur cette zone, les communes abandonnent donc toute recette liée à la fiscalité professionnelle.

Le régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) mixte

Le groupement perçoit l'intégralité du produit de la fiscalité professionnelle des communes regroupées, vote le taux et décide des exonérations. A partir de 2011, suite à la réforme 2010 de la taxe professionnelle (TP), les groupements à fiscalité propre sont à FPU "mixte" puisqu'elles perçoivent également, d'office, une part de la taxe d'habitation et une part des taxes foncières. Les communes conservent cependant dans leur intégralité les autres impositions. Deux types de reversements de fiscalité professionnelle au bénéfice des communes adhérentes sont prévus dans le cadre de ce régime : l'**attribution de compensation (AC)** et la **dotation de solidarité communautaire (DSC)**.

Potentiel financier

Indicateur de ressources plus large que la notion de **potentiel fiscal** : celui-ci est majoré de la dotation forfaitaire perçue par les communes. Concerne les communes uniquement.

Potentiel fiscal

Indicateur utilisé pour comparer les collectivités entre elles en matière de richesse fiscale. Le potentiel fiscal des communes et groupements à fiscalité propre est déterminé par application du taux d'imposition moyen national à leurs bases brutes. Le potentiel fiscal prend en compte le cas échéant, pour les groupements à fiscalité propre à fiscalité additionnelle, les bases soumises à une fiscalité professionnelle de zone. En 2011, un mécanisme transitoire a été instauré : le potentiel fiscal est calculé à partir des bases et taux moyens nationaux de taxe professionnelle retenus pour le potentiel fiscal 2010 (données 2009), tandis que pour les trois impôts ménages sont utilisées les données les plus récentes (données 2010). Pour 2012, les nouvelles ressources fiscales sont prises en compte :

Potentiel fiscal (financier)* des communes

Ressources fiscales	Dotations / compensations
Ressources valorisables par taux moyen national (TMN): TH (basesxTMN) FB et FNB (basesxTMN) CFE (basesxTMN)	
Ressources "réelles": CVAE Taxe additionnelle sur le foncier non bâti IFER TaSCom	DCRTP FNGIR (+ ou -) Compensation part salaires Attribution de compensation
Autres ressources fiscales communales: Prélevement sur le produit des jeux Surtaxe sur les eaux minérales Redevance communale des mines	*DGF (part forfaitaire, hors part salaires)

Potentiel fiscal des groupements

Ressources fiscales	Dotations / compensations
Ressources valorisables par taux moyen national (TMN): TH (basesxTMN) FB et FNB (basesxTMN) CFE (basesxTMN)	
Ressources "réelles": CVAE Taxe additionnelle sur le foncier non bâti IFER TaSCom	DCRTP FNGIR (+ ou -) Dotation de compensation

Produit de fiscalité directe

Montant total des produits de taxe d'habitation, de taxes foncières et le cas échéant de fiscalité professionnelle (communes à fiscalité additionnelle ou groupements à fiscalité professionnelle unique). A partir de 2011, la fiscalité professionnelle se substituant à la TP est composée par un groupe de plusieurs impôts : cotisation foncière des entreprises (**CFE**), cotisation sur la valeur ajoutée (**CVAE**), imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (**IFER**), taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Cette fiscalité touchant nominativement les contribuables (taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises...), par opposition à la fiscalité indirecte qui s'inscrit dans le cadre d'opérations spécifiques (taxe de balayage, taxe de séjour...)

Transfert de taux

La mise en place d'un nouveau dispositif fiscal en 2011, suite à la suppression de la taxe professionnelle (TP), a entraîné un redéploiement des taxes d'habitation et foncières entre niveau de collectivité. En remplacement de la TP, le bloc communal a reçu le pouvoir de taux sur la taxe d'habitation auparavant détenu par les conseils généraux. Il s'en suit, dès 2011, un taux d'imposition sur cette taxe plus élevé pour la collectivité, mais qui ne représente pas une pression fiscale plus importante pour le contribuable.

Le nouveau panier de ressources fiscales suite à la suppression de la taxe professionnelle

Compensation-relais

En 2010, en lieu et place du produit de taxe professionnelle, les collectivités perçoivent une compensation-relais versée par l'Etat. Pour le cas où les bases viendraient à baisser entre 2009 et 2010, cette compensation garantit au minimum le produit perçu en 2009. Elle restitue au maximum la croissance des bases enregistrée en 2010 avec une augmentation du taux voté en 2009 plafonnée à 1 %.

Cotisation économique territoriale (CET)

La contribution économique territoriale est un nouvel impôt créé en 2010 qui concerne toutes les entreprises. Il est composé de la cotisation foncière des entreprises (**CFE**) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (**CVAE**). Le contribuable voit plafonner sa CET à 3 % de sa valeur ajoutée (au lieu de 3,5 % pour la taxe professionnelle). La participation des collectivités au plafonnement de la valeur ajoutée (ticket modérateur) a été supprimée à compter de 2011. Elle entrera à nouveau en vigueur à partir de 2013.

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Cotisation foncière des entreprises. C'est un impôt destiné à partir de 2011 aux communes et aux groupements à fiscalité propre. Elle est assise sur les valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties des entreprises. La CFE est le produit d'une base par un taux. Le taux de CFE est voté librement par les assemblées délibérantes des communes ou des groupements à fiscalité propre, seuls bénéficiaires, sous réserve des règles de liens entre les taux des taxes directes locales.

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Les redevables de la CVAE sont toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 152 500 €. La CVAE est perçue au niveau national à partir d'un taux unique (1,5 % de la valeur ajoutée, plafonnée à 80 % de leur chiffre d'affaires).

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. C'est un impôt qui taxe les grandes entreprises des réseaux d'énergie, de télécommunications et de transports. Il est perçu par l'État en 2010. À partir de 2011, son produit sera réparti entre les différentes collectivités selon les catégories d'installation.
Produit de taxe additionnelle FNB	Le secteur communal perçoit également le produit départemental et régional de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui constitue désormais la taxe additionnelle sur le foncier non bâti.
Garantie individuelle des ressources (GIR)	La réforme a été mise en place avec la garantie que les ressources de chaque collectivité locale soient préservées par le biais de deux mécanismes complémentaires : une dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) et un fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	RF 748313. Cette dotation de compensation est calculée pour chaque commune, groupement à fiscalité propre à partir de la différence entre les recettes effectives 2010 avant réforme et les recettes « fictives » 2010 après réforme. La somme de ces différences (positives et négatives) opérée par catégorie de collectivités locales, donne le montant de la dotation de compensation. Cette dotation est répartie entre les collectivités qui subissent des pertes de ressources au prorata de ces pertes. Par construction, cette dotation permet de compenser l'intégralité des pertes uniquement au niveau global de la catégorie de collectivité mais pas individuellement, d'où la mise en place d'un second mécanisme de garantie, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	Versement GIR (R7323) : Il s'agit du montant du versement à percevoir en provenance du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) en cas de diminution des ressources fiscales suite à la suppression de la taxe professionnelle, et après prise en compte de la DCRTP . Prélèvement GIR (D739116) : Il s'agit du montant du prélèvement effectué au profit du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), en cas d'augmentation des ressources fiscales suite à la suppression de la taxe professionnelle.
Politique d'abattements en matière de taxe d'habitation	Il existe trois types d'abattements de taxe d'habitation en métropole, définis ci-après. Ces abattements ne concernent que l'habitation principale, ses annexes et ses dépendances. Les abattements sont calculés sur la valeur locative moyenne des habitations de la collectivité concernée.
Abattement général à la base	Cet abattement, fixé par la collectivité à 5 %, 10 % ou 15 %, est destiné à moduler l'imposition entre les occupants des résidences principales (auxquelles il s'applique systématiquement) et des résidences secondaires auxquelles il ne s'applique pas.
Abattement obligatoire pour charges de famille	Chacune des deux premières personnes à charge donne obligatoirement droit à un montant d'abattement équivalent à 10 % du montant moyen de la base (sur le territoire de la collectivité concernée), chacune des personnes suivantes donne droit à 15 %. Ces pourcentages peuvent être majorés de 5 ou 10 points sur décision du conseil de la collectivité. Bien qu'obligatoire, cet abattement n'est pas compensé et ne s'applique qu'aux résidences principales.
Abattement spécial à la base (facultatif)	En faveur des personnes de condition modeste, cet abattement peut être fixé à un taux de 5, 10 ou 15 %. Cet abattement peut se cumuler avec l'abattement général à la base.

Principaux ratios

Annuité de dette / Recettes de fonctionnement	Egalement appelé taux d'effort sur la dette, ce ratio correspond à la part des recettes de fonctionnement qui est affectée au paiement de l' annuité de la dette .
Besoin de financement net / recettes réelles totales	Part du besoin de financement net dans les recettes totales hors emprunts (calcul sur la période d'analyse)
Capacité de désendettement	C'est le résultat du rapport entre l' encours de dette (soit les amortissements futurs) et l' épargne brute (soit le solde couvrant en priorité l' amortissement du capital). Ce ratio représente le nombre d'années d'épargne brute nécessaires pour rembourser l'intégralité de son stock de dette, si la collectivité locale consacrait la totalité de son épargne brute à se désendetter.
Charges de personnel / Dépenses de fonctionnement	Mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense obligatoire au titre de l'exercice dont l'évolution est en partie mécanique.
Contributions directes / Recettes de fonctionnement	Ce ratio intègre la fiscalité directe (TH+TFB+TFNB et FP) et isole les reversements de fiscalité (AC + DSC). Il donne une vision du poids des recettes sur lesquelles la collectivité locale peut agir, c'est à dire sa fiscalité directe.
Dépenses d'équipement brut en euro par habitant	Mesure l'effort d'investissement de la commune. Les dépenses d'investissement direct (compte 20 hors 204, 21 et 23) sont rapportées à la population totale.

Dépenses de fonctionnement / dépenses totales hors dette	Part des dépenses consacrée au fonctionnement et par déduction celle consacrée à l'investissement.
DGF / Recettes de fonctionnement	Mesure de la dépendance de la collectivité aux recettes issues des dotations de l'état.
Dotations et participations / Recettes de fonctionnement	Analyse le degré de dépendance financière de la commune par rapport aux dotations et subventions de fonctionnement, notamment celles de l'Etat.
Impôts et taxes / Recettes de fonctionnement	Poids des recettes fiscales (TH + TFB +TFNB + FP + reversements de fiscalité en provenance du groupement à fiscalité propre + autres taxes), principales recettes de fonctionnement , sur le total des ressources de la collectivité locale. Celui-ci permet d'analyser l'indépendance de la collectivité locale par rapport aux autres recettes de fonctionnement , notamment les dotations de l'Etat.
Indicateur de vieillissement de la dette	Amortissement du capital courant / Encours de dette. Ce ratio donne une vision de la vitesse à laquelle une collectivité locale amortit sa dette. Plus le ratio est élevé, plus la dette est courte.
Restes à réaliser en dépenses / DI hors dette	Les restes à réaliser sont des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées. Ce ratio met en lumière le risque potentiel pour une commune d'avoir un niveau de restes à réaliser trop important par rapport à ses dépenses.
Subventions d'investissement versées / DI hors dette	Part de l'investissement indirect au bénéfice de tiers.
Subventions versées / Dépenses de fonctionnement	Part des dépenses consacrées aux transferts.
Taux d'endettement	Encours de dette / recettes de fonctionnement. Ce rapport met en parallèle le poids de la dette (indicateur de risque) avec les recettes de la commune (indicateur de ressources).
Taux d'épargne brute	Epargne brute / recettes de fonctionnement. Ce rapport exprime la part des recettes de fonctionnement consacrée à l'investissement (remboursement de dette et équipements). L'épargne brute doit couvrir prioritairement le remboursement en capital de la dette
Taux d'épargne de gestion	Epargne de gestion / recettes de fonctionnement. Ce ratio illustre l'excédent qui est dégagé du fonctionnement courant de la collectivité locale, sans intégrer les éléments exceptionnels ou financiers.
Taux d'épargne nette (ou disponible)	Epargne nette / recettes de fonctionnement. L'épargne disponible donne le niveau dégagé de la section de fonctionnement, après paiement de la dette et qui sera affecté au financement des investissements.
Taux d'équipement	Equipement brut / recettes de fonctionnement. Il mesure l'effort d'investissement rapporté aux ressources de la commune, soit le niveau d'investissement par rapport aux « moyens » de la commune.
Taux de couverture des subventions	Subventions d'investissement reçues / dépenses d'investissement hors dette. Ce ratio mesure la part des investissements réalisés par la collectivité locale et couverts par les subventions venant des partenaires de la commune ou du GFP (Europe, Etat, Région, Département, Intercommunalité, etc.)

Données socio-économiques

Sauf exceptions signalées, les données France ou moyenne nationale concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

Le fichier DGF est fourni par la Direction Générale des Collectivités Locales.

Population :	La population prise en compte dans le rapport de rétrospective (sauf mention contraire) correspond à la population INSEE 2008 du fichier DGF 2011. Elle correspond à la population totale recensée par les services de l'INSEE sur le territoire de la commune sans prise en compte des résidences secondaires. La population totale comprend la population municipale et les comptés à part (personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune : étudiants par exemple).
Nombre de résidences secondaires :	Correspond à un habitant par résidence secondaire située sur le territoire de la commune en 2007 (fichier DGF 2010).
Évolution de la population :	(Population INSEE 2007 du fichier DGF 2010 / Population du recensement de la population 1999) -1
Rang national ou régional de la population de la commune :	Classement de la population INSEE 2007 du fichier DGF 2010 par ordre décroissant (1 pour la commune la plus peuplée)
Superficie :	Surface de la commune en km ² (DGF Communes 2010)
Densité de population (hab/km²) :	Population INSEE 2007 de la DGF Communes 2010 / Superficie
Population étudiante :	Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés de 15 à 64 ans (INSEE, Recensement général de la population 2007)
Population de la commune (graphique) :	Historique de la population totale issu des recensements de 1975, de 1982, de 1990, de 1999 et de 2008 (fichier DGF 2011 pour cette dernière année)
Population par tranche d'âge (graphique) :	Population municipale par tranche d'âge (INSEE, Recensement général de la population 2007)
Revenu moyen par habitant :	Revenu imposable au titre de l'année 2007 rapporté à la population (fichier DGF 2010). Ces données sont disponibles pour la France métropolitaine uniquement.
Nb d'habitants par logements :	Population 2007 rapportée au nombre de logements totaux 2009 (fichier DGF 2010)
Nombre de logements sociaux :	Nombre de logements sur la commune appartenant, au 1 ^{er} janvier de l'année 2009 (fichier DGF 2010), aux organismes énumérés à l'article L.2334-17 du code général des collectivités territoriales. Ce nombre de logements sociaux ne correspond pas au nombre de logements sociaux recensés dans le cadre de la loi SRU. Ces données sont disponibles pour la France métropolitaine uniquement.
Nombre de logements :	Nombre de logements soumis en 2009 à la taxe d'habitation sur la commune (fichier DGF 2010).
Poids des logements sociaux :	Nombre de logements sociaux / Nombre de logements. Ces données sont disponibles pour la France métropolitaine uniquement.
Population ZUS :	Population communale 2007 située en zone urbaine sensible (ZUS). Elle est constatée par arrêté du ministre de l'intérieur, du ministre chargé des finances et du ministre chargé de la ville (fichier DGF Communes 2010).
Logements vacants :	Logements inoccupés se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location, déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession, conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés, gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple : un logement très vétuste, ...). (INSEE, Recensement général de la population 2007)
Poids des logements vacants :	Nb de logements vacants sur le nombre de logements totaux (INSEE, Recensement général de la population 2007)
Taux de chômage :	Pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs) au 31 décembre 2009 (INSEE, Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail). Ces données sont disponibles pour la France métropolitaine uniquement.
Zone d'emploi :	Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le zonage a été défini par l'INSEE et les services statistiques du Ministère du Travail pour la France métropolitaine uniquement (348 zones d'emploi).
Longueur de voirie :	Longueur de voirie en km classée dans le domaine public communal en 2009 (fichier DGF 2010).
Nombre d'enfants scolarisés :	Nombre de personnes scolarisées de 2 à 14 ans (INSEE, Recensement général de la population 2007).
Permis de construire délivrés (en nombre de logements) :	Nombre de logements autorisés en 2009 par commune (SOeS, Sit@del2).

Part de la population arrivée depuis moins de cinq ans :	Population de plus de cinq ans n'habitant pas la commune cinq ans auparavant / Population de plus de cinq ans.(INSEE, Recensement général de la population 2007)
Résidence principale :	Logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. (INSEE, Recensement général de la population 2007)
Date d'achèvement :	Période d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble abritant le logement telle qu'elle a été déclarée par ses occupants lors de la collecte du recensement (INSEE, Recensement général de la population 2007)
Nombre d'établissements :	Nombre total d'établissements au 1er janvier 2009 (INSEE, Sirene).
Établissements de plus de 100 salariés :	Nombre total d'établissements de plus de 100 salariés au 1er janvier 2009 (INSEE, Sirene).
Poids des créations d'établissements :	Nombre des créations d'établissements en 2009 / nombre total d'établissements (INSEE, Sirene)
Taux d'actifs résidents:	Actifs occupés de 15 ans ou plus qui travaillent dans la commune de résidence / Actifs occupés de 15 ans ou plus (INSEE, Recensement général de la population 2007)
Structure de l'emploi (graphique) :	INSEE, Recensement général de la population 2007
Secteur primaire :	Il regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements
Secteur secondaire :	Il regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières : industries manufacturières, construction.
Secteur tertiaire :	Il recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles.